

# **Préservation et mise en valeur des milieux naturels**

**Mémoire du secteur Auteuil relatif au  
schéma d'aménagement révisé de la MRC de Laval**

**Rédigé par**

**François Viau et Ginette Grenier**

**présenté lors de la consultation publique du 30 septembre 2004**

**Rédaction :**

François Viau  
3685 boul. des Mille Îles, Laval  
H7J 1C7

et

Ginette Grenier  
2835 boul. des Mille-Îles, Laval,  
H7J 1 E6

**Collaboration :**

Michel Aubin  
2835 boul. des Mille-Îles, Laval  
H7J 16

Claude Talbot  
3375 boul. des Mille-Îles, Laval  
H7J 1C8

Lise Ouellet  
XXX boul. des Mille-Îles, Laval

Carole Pilon  
2596 boul. des Mille-Îles, Laval  
H7J 1E7

De plus, nous remercions les nombreux Lavallois qui sont allés rencontrer des citoyens pour solliciter leur appui à ce mémoire.

# Préservation et mise en valeur des milieux naturels

Mémoire présenté lors de la consultation publique du 30 septembre 2004

sur le Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Laval

Ce mémoire présente nos réflexions et nos recommandations par rapport à la conservation et à la mise en valeur de l'environnement, plus particulièrement dans le secteur de la rivière des Mille-Îles.

## Des développements qui préservent les grands espaces naturels

Nous avons apprécié lire dans la version abrégée du Schéma d'aménagement révisé de la MRC de Laval qu'un des objectifs visés est de « protéger et mettre en valeur les espaces verts et bleus et les milieux naturels »

Tout comme indiqué dans le projet, nous pensons que « la situation de Laval en matière d'espaces verts et de milieux naturels est avantageuse ».<sup>1</sup> En effet, nous retrouvons encore à Laval de grands espaces naturels non développés. Toutefois, nous croyons que dans une optique de développement durable et d'héritage à laisser aux générations futures, il importe de préserver l'ensemble de ces grands espaces naturels et non pas seulement quelques hectares de terrain présentant un intérêt écologique exceptionnel. Si on consent à sacrifier un boisé ou une île à des

---

<sup>1</sup> Voir le **Second projet de schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Laval**, juillet 2004 P. 93

fins de développement résidentiel, commercial ou industriel, ces espaces naturels seront perdus à jamais, et ce, peut-être au détriment des choix que les générations qui nous succéderont auraient voulu que l'on fasse.

À cet effet, il faut se demander quelles sont les priorités des jeunes. Du 19 au 22 août 2004, dans le cadre de l'Université du Nouveau Monde, près de 500 jeunes québécois de 15 à 30 ans ont formulé une série de propositions sur le Québec dans lequel ils souhaitent vivre d'ici 20 ans. Il en ressort qu'avant même la question d'identité nationale, ce sont les questions liées à l'environnement qui préoccupent le plus les jeunes. Si nous n'avons pas actuellement les fonds pour mettre en valeur de GRANDS espaces verts et bleus, il nous apparaîtrait sage que nous ayons à tout le moins la prudence de retarder les développements dans ces espaces, car il est bien possible que les générations futures veuillent faire de leur préservation une priorité.

Compte-tenu que le secteur Est lavallois recèle un « potentiel développable à des fins résidentielles » de 1922 hectares<sup>2</sup> et que le secteur Nord dispose lui aussi d'une zone développable de grande importance, nous demandons que, malgré le zonage résidentiel actuel, les îles et les boisés soient épargnés. En conclusion, nous formulons la **recommandation** suivante :

**Que Laval favorise la réalisation des projets de développement résidentiel, commercial ou industriel dans des milieux ne présentant pas d'intérêt particulier au plan naturel ou écologique.**

---

<sup>2</sup> Id. P. 144

## La protection de la rivière des Mille-Îles et de ses îles

Une des actions proposées dans le Schéma d'aménagement afin d'atteindre l'objectif de protection et de mise en valeur des espaces verts et bleus et des milieux naturels est de *poursuivre la récupération et la mise en valeur des berges et des îles*. Or, même s'il y a à Laval environ 90 kilomètres de rives aux abords des rivières des Prairies et des Mille-Îles<sup>3</sup>, la presque totalité des terrains qui bordent les rivières sont des propriétés privées ; conséquemment les citoyens n'ont pas le loisir, comme c'est le cas à Montréal, de pouvoir longer sur des kilomètres les rives des plans d'eau. Bien sûr, il y a le très beau parc de la Rivière-des-Prairies mais il ne longe la rivière que sur 0,3 kilomètre (1 200 pieds). À celui-ci s'ajoutent quelques autres parcs similaires ainsi que des berges ne présentant qu'une petite percée sur l'eau.

Par contre, ce qui peut faire la marque distinctive de Laval, c'est l'intérêt au plan écologique et le potentiel au plan récréo-touristique que recèle le corridor de la rivière des Mille-Îles. Si malheureusement il *reste peu de milieux à fort intérêt écologique associés à la rivière des Prairies*, il en va tout autrement pour la rivière des Mille-Îles qui *présente, quant à elle, de nombreux milieux dignes de conservation et de mise en valeur*.

*« La rivière des Mille-Îles, composée de près de 90 îles (56 sur le territoire de Laval) et répartie sur 40 kilomètres, constitue une entité écologique de grand intérêt. De nombreuses études ont identifié le fort potentiel écologique de ces*

---

<sup>3</sup> Id. P. 94

*écosystèmes tant au niveau de la flore que de la faune. (...) Les îles de la rivière, contrairement aux berges, ont davantage préservé leur état naturel.»<sup>4</sup>*

Nous savons que l'organisme Éco-Nature joue déjà un rôle clé au niveau de la préservation écologique et de l'aménagement de la rivière. De plus, il étend son action au niveau de l'éducation de la population à jouer de façon respectueuse de cet écosystème exceptionnel. Toutefois le travail d'Éco-Nature est essentiellement concentré, depuis sa création, dans le secteur Sainte-Rose. Bien sûr, la population est fière des îles acquises par les municipalités de la rive nord, par Laval et par Éco-Nature. L'ensemble de ces îles devenues de propriété publique ne représente toutefois que 15% de la superficie totale des îles de la rivière. Il est inquiétant de savoir que 85% de la superficie des îles de la rivière des Mille-Îles appartient à des intérêts privés et que les belles grandes étendues sauvages qui se retrouvent sur les îles de taille importante sont susceptibles, à plus ou moins long terme, de se transformer en quartiers résidentiels. Notre souhait est que l'ensemble des îles de la rivière des Mille-Îles qui ne sont que peu ou pas encore développées se voit octroyer l'affectation « conservation et mise en valeur ».

Plus particulièrement, les trois plus grandes îles de la rivière des Mille-Îles se trouvant sur le territoire de Laval baignent dans l'est de la rivière. Ce sont les îles Saint-Joseph, Saint-Pierre et aux Vaches. Situées dans une zone agricole, elles

---

<sup>4</sup> Id. P. 178

sont encore miraculeusement protégées du bruit des villes. Elles totalisent 190 hectares.

Entre 1992 et 1996 des demandes répétées d'amendement au zonage en vue d'un développement résidentiel sur l'île Saint-Joseph ont été présentées aux résidents riverains. Le Comité d'étude sur le développement de l'île St-Joseph, un comité de citoyens formé à la demande du maire, monsieur Gilles Vaillancourt, s'est alors penché sur les diverses possibilités de développement de l'île. En 1996, au terme de cette étude, les membres du comité ont présenté un mémoire qui suggérait que *« des plans d'actions soient mis de l'avant afin que l'île Saint-Joseph soit éventuellement acquise et transformée en parc naturel et devienne l'élément central d'un projet englobant des infrastructures touristiques et de loisir. »*<sup>5</sup>

Voici maintenant qu'en 2004 le Schéma d'aménagement nous apprend que cette fois-ci c'est sur les parties constructibles de l'île aux Vaches et de l'Île Saint-Pierre<sup>6</sup> que des projets de développement résidentiel à forte densité de population sont à l'étude. Or, il nous semble que les constats de l'étude sur l'Île Saint-Joseph devraient s'appliquer aussi bien à ces deux îles-ci.

Si les projets de développement résidentiel sur l'île aux Vaches et l'île Saint-Pierre se concrétisaient, une partie significative de l'équilibre écologique du secteur Est de

---

<sup>5</sup> Voir le mémoire sur le développement de l'Île Saint-Joseph disponible à l'adresse internet suivante : <http://ilesaintjoseph.dyns.com>

<sup>6</sup> Voir le **Second projet de schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Laval**, juillet 2004 P. 144

la rivière serait mise en péril : l'écosystème fragile de la rivière, des berges, des îles et des boisés des îles<sup>7</sup> ; l'abondance et la diversité de la faune itchyenne, de la faune terrestre et des oiseaux migrateurs. Au niveau du quartier, mentionnons également l'impact environnemental de la pollution occasionnée par l'accroissement important de la circulation et par l'urbanisation.

Nous souhaitons donc que notre MRC « poursuive la récupération et la mise en valeur des berges et des îles ». Nous aimerions

que la municipalité de Laval contribue de façon active au développement du parc régional de la Rivière-des-Mille-Îles en protégeant les grandes îles qui se trouvent sur son territoire. Nous sommes évidemment conscients des coûts que représenteraient l'acquisition d'abord, et ensuite la mise en valeur de ces trois grandes îles. Nous pensons toutefois que tout est question de priorités politiques. Or, notre maire a su mener jusqu'à leur réalisation de grands rêves auxquels il a choisi de croire : pensons notamment au Cosmodôme, et plus particulièrement au métro qui desservira bientôt le territoire lavallois.

Nous adressons donc la **recommandation** suivante aux dirigeants de notre MRC :

**Que l'île Saint-Joseph, l'île Saint-Pierre et l'île aux Vaches, qui sont des îles d'envergure encore à l'état sauvage, soient conservées et mises en valeur et qu'à cette fin, la ville n'y permette aucune construction résidentielle additionnelle. Enfin que ces îles deviennent partie du parc régional de la Rivière des Mille-Îles.**

---

<sup>7</sup> et ce, même si, dans le schéma d'aménagement, parallèlement au développement résidentiel sur l'île aux Vaches et sur l'île St-Pierre, on prévoit la protection d'un écosystème forestier exceptionnel sur l'île aux Vaches, la protection des berges et des zones inondables

## La protection des bois et des forêts avoisinant la rivière des Mille-îles

Nous aimerions porter l'attention de nos dirigeants sur quatre forêts ou boisés situés en bordure ou près de la rivière des Mille-Îles qui, s'ils étaient protégés et mis en valeur, pourraient faire partie d'un vaste réseau intégré vert et bleu. Les citoyens pourraient alors se déplacer à travers ce réseau, tantôt par voie fluviale, tantôt par réseau cyclable, tantôt par sentiers pédestres. On pourrait penser à des circuits écologiques, à des circuits agro et hortitouristiques etc.

### 1. La forêt St-François Est et Ouest

Attenant à la forêt Saint-François, nous nous intéressons également à la protection des boisés qui se trouvent entre le boulevard Sainte-Marie et la route 335 (et ce, du boulevard des Mille-îles à la montée des Perrons.

Voici certains aspects de la forêt Saint-François et de ces boisés avoisinants qui nous apparaissent particulièrement intéressants :

- Cette forêt, la plus importante de Laval avec ses 663 hectares, comprend une section qui a été reconnue par le ministère des Ressources naturelles comme un écosystème forestier exceptionnel.<sup>8</sup> Elle recèle également une faune intéressante que l'on retrouve surtout dans les grands espaces naturels : renards, chevreuils, lièvres, perdrix etc.

---

<sup>8</sup> Id. P. 179

- Cette forêt permet de retenir les eaux du dégel au printemps, entre autres dans la zone située entre le Golf St-François et la Terrasse Debiens où les risques d'inondation sont présents.
  
- Chose rare pour les boisés lavallois, une partie importante de cette forêt est située loin des autoroutes et est donc préservée de cette pollution par le bruit qui nous empêche souvent de jouir pleinement des espaces naturels. Il serait intéressant que les sections de cette forêt qui sont éloignées des bruits de circulation soient parmi les premières à être mises en valeur.
  
- Il se pratique déjà de l'équitation dans différents secteurs de cette forêt. Voilà une activité de loisir en nature pour les résidents et un autre attrait touristique de Laval.

Bien que cette forêt et ces boisés soient situés dans une zone agricole, et par le fait même protégés d'un développement résidentiel, rien ne garantit leur *survie*. Ils pourraient, par exemple, être transformés en grande partie en terres agricoles. Or, cette perspective nous inquiète.

## **2. Le bois d'Auteuil**

- Le bois d'Auteuil est le bois riverain le plus important de Laval avec ses 124 hectares.
- Bien que le bois d'Auteuil soit déjà traversé par quelques rues, la majorité de ses berges sont encore intactes. Il serait intéressant que le Bois soit conservé, que l'on y aménage des sentiers pédestres et une piste cyclable, et que ses berges soient aménagées sur toute sa longueur pour que dans Laval on dispose au moins d'un secteur où on pourrait longer directement le bord de l'eau sur une distance intéressante.

Affecté d'un zonage résidentiel, le bois d'Auteuil risque de disparaître en grande partie sous l'asphalte et le béton si des mesures énergiques de préservation ne sont pas prises rapidement. On observe d'ailleurs déjà la création de plusieurs nouvelles petites rues ainsi que la construction de plusieurs nouvelles maisons. Bien sûr, nous apprécions que de nouvelles dispositions normatives jointes au schéma d'aménagement cherchent à protéger une partie des arbres même si des développements domiciliaires sont prévus dans le bois d'Auteuil<sup>9</sup>. Mais à notre avis ce n'est pas suffisant. Nous serions très déçus de voir disparaître ce boisé et de voir émerger un quartier résidentiel dans lequel on n'aurait conservé qu'un certain nombre de bosquets d'arbres pour la population locale. Selon Éco-Nature, trois

---

<sup>9</sup> «Les projets de développement devront intégrer les composantes forestière et riveraine dans le concept d'aménagement du site. » ; « Les projets de coupe devront être assujettis à l'approbation d'un plan d'ensemble qui tienne compte de l'ensemble du bois. » Annexe 1. p. 21

hectares de ce boisé seraient à inclure dans le refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles<sup>10</sup>. Qui s'occupera des autres 121 hectares ?

### **3. Le bois de la Ferme Sainte-Thérèse**

- Ce boisé de 36 hectares, situé en bordure de la rivière, a également un charme particulier. La partie du boisé située en face du parc de la Ferme Sainte-Thérèse comprend déjà des sentiers tracés par ses utilisateurs. Cette partie du boisé est toutefois de dimension assez restreinte, soit un demi-kilomètre de long. Tout au bout, on peut y admirer plusieurs îles faisant partie du parc de la rivière des Mille-Îles. Nous aimerions que ce boisé soit conservé.

### **4. L'Orée des bois**

- Ce petit boisé de 7,6 hectares est classé parmi les bois urbains. Situé au cœur d'un quartier résidentiel, il se trouve toutefois à proximité de la rivière des Mille-Îles.

Le schéma d'aménagement indique que « *depuis l'acquisition du bois par la municipalité, les pressions de développement sur le bois ont été atténuées. Les résidents utilisent le boisé pour la randonnée pédestre, l'observation des oiseaux, le*

---

<sup>10</sup> Document interne d'Éco-Nature intitulé : Statistiques du territoire.

*ski de fond. Le bois est aussi utilisé à des fins pédagogiques par l'école primaire située aux abords.<sup>11</sup> »*

Si nous l'incluons dans la liste des boisés que nous aimerions voir protégés, c'est justement parce qu'on apprend que malgré qu'il ait été acquis par la ville, ce boisé fait *encore* l'objet de pressions de développement !

En plus de longer la rivière ou de s'en trouver à proximité, tous ces boisés et forêts seront également situés le long de l'axe Est Ouest de la Route Verte lorsque ce projet de réseau cyclable sera complété. Ils seront donc facilement accessibles à l'ensemble des citoyens de Laval et de la région métropolitaine, en plus de servir, individuellement, aux populations plus locales qui vivent à leurs abords. Ils pourraient faire partie des grands parcs régionaux du réseau des espaces verts et bleus du Grand Montréal. Évidemment, et ce point est souligné dans le rapport, des projets d'une telle envergure obligent à *considérer de nouvelles formes de partenariat* ainsi que de faire appel à *l'appui des gouvernements supérieurs dans le cas des projets de grand intérêt écologique.*<sup>12</sup>

La **recommandation** que nous présentons est donc ambitieuse, nous le savons, et elle fait appel au leadership dont notre maire sait faire preuve.

**Que les bois et forêts en proximité de la rivière des Mille-Îles, soit L'Orée des bois, le bois de la Ferme Sainte-Thérèse, le bois d'Auteuil et la forêt Saint-François, soient protégés intégralement et mis en valeur afin que la population puisse en jouir.**

---

<sup>11</sup> Voir le **Second projet de schéma d'aménagement révisé de la municipalité régionale de comté de Laval**, juillet 2004 P.182

<sup>12</sup> Id. p. 96

## La réalisation du réseau cyclable de la Route Verte sur le boulevard des Mille-Îles

Le boulevard des Mille-Îles revêt un charme tout particulier dû à la proximité de la rivière d'un côté ainsi qu'à la présence de grands champs de culture et de boisés sur une grande partie du boulevard. Un circuit agrotouristique typique s'y est d'ailleurs développé, joliment appelé *Chemins de la nature*<sup>13</sup>. Ce qui ajoute également du charme à ce chemin, c'est l'étroitesse de la chaussée qui permet aux arbres qui la bordent de former, à plusieurs endroits, un véritable dôme de verdure.

Pour toutes ces raisons, le boulevard des Mille-Îles est fréquenté par de très nombreux cyclistes ainsi que par un certain nombre de piétons qui parfois, il faut le dire, y admirent les beautés de la nature à leur risques et périls !

Tel qu'indiqué dans le rapport du schéma d'aménagement révisé, Le plan du tracé de la Route verte montre bien que le boulevard des Mille-Îles doit faire partie de l'axe Est-Ouest de la Route verte, du vieux pont de Terrebonne jusqu'au boulevard des Laurentides,. Toutefois, dans le texte, il n'est nullement question de ce tronçon du réseau cyclable. On ne fait allusion qu'au boulevard Ste-Rose.<sup>14</sup>

Pour des raisons de sécurité, nous souhaitons que ce projet de réseau cyclable se réalise le plus tôt possible sur le boulevard des Mille-Îles. Toutefois nous aimerions

---

<sup>13</sup> Id. P. 45

<sup>14</sup> Id. pp. 89-90

que ce soit fait en respectant le caractère typique de cette route et en préservant le plus possible les arbres qui la bordent.

Recommandation :

**Que le réseau cyclable longeant le boulevard des Mille-Îles entre le vieux pont de Terrebonne et la route 335, soit réalisé dans des délais raisonnables et ce, tout en conservant le cachet unique du boulevard.**

## Conclusion

Une des actions importantes retenues dans le plan du schéma d'aménagement est *l'intégration des composantes du réseau des espaces verts et bleus.*

*« L'intégration des composantes du réseau formé des grands parcs, forêts, bois urbains, sites riverains et îles, doit être conçue au niveau d'un réseau terrestre, formé de pistes cyclables et sentiers pédestres, et d'un réseau fluvial formant le Laval vert et bleu, le tout s'inscrivant à l'intérieur de la stratégie métropolitaine du Grand Montréal Bleu.<sup>15</sup>»*

En se concentrant sur la rivière des Mille-Îles, ses îles, ses forêts et bois riverains, ainsi que sur le futur réseau cyclable qui la longera, les recommandations formulées dans notre mémoire viennent toutes, en synergie, appuyer cette idée de concevoir un réseau intégré d'espaces verts et bleus. C'est en misant sur la conservation des îles et des grands boisés ou forêts du secteur nord de Laval, en développant, de concert avec les 11 autres municipalités riveraines le parc *régional* de la Rivière des Mille Îles, en développant des activités récréatives et d'écotourisme comme sait le

---

<sup>15</sup> Id. P. 94

faire Eco-Nature dans le parc de la Rivière des Mille-Îles, secteur Ste-Rose, que Laval pourra optimiser l'utilisation des espaces ... qui sont encore verts et bleus...

Nous aimerions que la MRC de Laval présente notre demande à ses partenaires (la Communauté du grand Montréal Métropolitain et le gouvernement du Québec) *lorsque ensemble ils définiront « une stratégie métropolitaine pour le développement de grands espaces verts et bleus – parc régionaux..<sup>16</sup>»*

Notre but est le même que celui de notre maire : *« préserver la qualité de notre milieu de vie et en assurer son développement durable<sup>17</sup> ».*

---

<sup>16</sup> Id. P. 207

<sup>17</sup> Voir *Le mot du maire*, en page couverture de la version abrégée de **Le schéma d'aménagement révisé de la MRC de Laval**.